

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | **CFVU**

Séance du 24 octobre 2023

Délibération n° 134-2023

Point 02.1

### **Point 02.1. de l'ordre du jour**

#### **Procès-verbal de la CFVU du 19 septembre 2023**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023.

#### **Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023**.

#### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	26
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	3
Ne prend pas part au vote	0

#### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 25 octobre 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

# 19 septembre 2023

## Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

### SOMMAIRE

Informations .....	5
1. Informations générales .....	5
2. Bilan de l'emploi étudiant 2022 à l'Unistra .....	6
Délibérations .....	6
3. Procès-verbal de la CFVU du 03 juillet 2023 .....	6
4. Modifications de maquettes pour l'année universitaire 2023/2024 .....	7
4.1. IPAG .....	7
4.2. Faculté de chimie .....	7
4.3. Faculté des langues (partie 3) .....	7
4.4. IUT Robert Schuman .....	7
5. Calendriers dérogatoires de l'ESBS pour l'année universitaire 2023/2024 .....	7
5.1. ESBS .....	7
5.2. Faculté de chimie (partie 2) .....	7
6.6. Faculté de théologie catholique .....	8
6.7. ECPM .....	8
6.8. ESBS .....	8
6.9. INSPE .....	8
6.10. IUT Robert Schuman .....	8
6.11. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé .....	8
6.12. Licence Sciences pour la santé .....	8
6.13. UFR de mathématique et informatique .....	8
6.14. Faculté de physique et ingénierie (partie 2) .....	8
6.15. Faculté de chimie (partie 2) .....	8
6.16. Faculté des lettres (partie 2) .....	8
7. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences rectificatives pour l'année universitaire 2023/2024 .....	8
7.1. Faculté de chimie .....	8
7.2. Faculté des lettres .....	8
7.3. EOST .....	8
8. Politique 2024-2025 d'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires de l'Université de Strasbourg .....	8
9. Modalités d'admission en filière santé (MMOPK) pour l'année universitaire 2023/2024 .....	11

10. Tarif du TOEIC 2023/2024 .....	11
11. Tarif du Basic Training Course 2023-2024 - CEIPI .....	11
12. Tarifs et renouvellements de DU hors SFC.....	11
12.1. Faculté des langues (partie 3) .....	11
DELF et DALF – Réduction des tarifs – augmentation des tarifs pour les cours de FLE.....	11
12.2. Faculté de théologie protestante (partie 2) .....	12
12.3. ESBS .....	12
12.4. Nouvelle ventilation des droits d'inscription en 2 <sup>e</sup> année du DU PAN-European Executive Master of Business Administration pour l'année 2023-2024 – FSEG.....	12
12.5. IUT Robert Schuman .....	12
13. Dossier d'accréditation du DE IBODE .....	12
14. Création d'une UE FLE « Passerelle A2 vers B1 » - Faculté des langues .....	12
15. Création des Bachelor universitaire de technologie 3e année (BUT 3) – IUT Haguenau.....	13
16. Création du certificat « Vente, négociation et développement commercial » - EM Strasbourg.....	13
17. Modifications des dispositifs de bourses proposées par la Commission des bourses de la DRI .....	13
Conventions nationales .....	14
18. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université de Bordeaux dans le cadre du DIU de Cardiologie pédiatrique et congénitale .....	14
19. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université d'Amiens dans le cadre du DIU de Colposcopie et pathologies cervico-vaginales .....	14
20. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université de Lille dans le cadre du DIU Diabète et greffes .....	14
21. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université de Bordeaux dans le cadre du DIU de Technicien en fœtopathologie.....	14
22. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université de Toulouse dans le cadre du DIU Soins centrés sur le nouveau-né et sa famille .....	14
23. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université Lyon 1 dans le cadre du DIU Psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent .....	14
24. Convention pédagogique relative aux activités de l'institut thématique interdisciplinaire HiFunMat .....	14
Conventions internationales.....	14
25. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion avec l'Université de Trento, Italie. ....	14
26. Échange thématique : Transition écologique pour un développement durable (TEDS) .....	14
- Bilan de Gaz à effet de serre et plan de transition bas carbone à l'Unistra .....	14
- Formation à la TEDS à l'Unistra.....	15
25. Divers .....	17

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite

#### **Membres élus**

##### Collège A

Mme Éva LOUVET, M. Bruno TRESCHER, M. Fabrice FAVRET, M. Benoît MASQUIDA, Mme Esther KELLENBERGER, Mme Rachel SCHURHAMMER (Procuration de M. Dominique KERN).

##### Collège B

M. Cyrille BLONDEL, M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale ERHART, Mme PECCAVY Pascale, Mme Marion STRUB.

##### Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT et Mme Delphine KÄPPS.

##### Collège étudiant

M. Matthieu STEFFAN, Mme Océane BOURNEUF, M. Théau DEMOULY, M. Nolan DEMET, M. Gustave NARDIN-GENNEQUIN, Mme Alexa-Hang FOULON, M. Jehan GOUNELLE, M. Charles LESECQ, M. Corentin LIRAUD, Mme Héléna NAÏDJI, Mme Wallis LECLERC.

##### Personnalités extérieures

Mme. Doriane RAPP

#### **Invités**

M. Christophe DE CASTELJAU, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Camille FAUTH, Mme Sophie KENNEL, Mme Virginie ZINT, M. Édouard LAROCHE, M. Bernard LICKEL, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Jeannine RENNER, M. Jean-Paul DE LA RICA, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER

### **ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS**

M. Michel DENEKEN, Président de l'Université

#### **Membres élus**

##### Collège A

M. Jean-François LAFÀIX, M. Erik-André SAULEAU

##### Collège B

Mme Laurence RASSENEUR, M. Thierry PRADIER (Procuration à Benoît MASQUIDA), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (Procuration à M. Cyril BLONDET)

##### Collège BIATSS

M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA

Collège étudiant

M. Samy AMOKRANE, M. Selim AZZI, M. Jérémy DARENNE (Procuration à Mme Océane BOURNEUF),  
Mme Chloé DOMINGOS, M. Matthieu LEFEVRE, M. Alexis SCHWAB (Procuration à Mme Hélène NÄÏDJI), Mme Clémence  
WILTHIEN, Mme Solène YILDIRIM

Personnalités extérieures

Mme. Irène WEISS, M. Dominique KERN (procuration à Mme. Rachel SCHURHAMMER)

Invités permanents

Mme Valérie GIBER, Mme Sophie ROUSSEL, M. Alexis WARRET

Invités

Mme Angeline OKOMBI (excusée), M. Dominique SCHLÄEFLI, Mme Nathalie OSTRE, Mme Diane DUPRONT,  
M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN, Mme Aude ROCHOUX (excusée)

*La séance est ouverte à 14 h 05, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL. Le quorum est atteint.*

## **Informations**

### **1. Informations générales**

Mme Alexandra KNAEBEL précise que la première information concerne l'évolution de l'organisation de la vice-présidence Formation. Le bilan de l'équipe de vice-présidence Formation à mi-mandat a fait apparaître la nécessité de renforcer le portage politique en matière de professionnalisation et d'insertion professionnelle - notamment en articulation avec les ambitions de la nouvelle offre de formation 24/28 - et de consolider l'accompagnement des composantes dans le développement de l'alternance et de l'apprentissage. Par ailleurs, la nouvelle offre de formation a pour ambition de généraliser les mises en situations professionnelles et d'augmenter ces dernières dans l'ensemble des formations. Aussi, il a été décidé de mettre en place une vice-présidence déléguée à la professionnalisation et l'insertion professionnelle au sein de la vice-présidence Formation et parcours de réussite. Cette mission a été proposée à Virginie ZINT.

Mme Alexandra KNAEBEL affiche ensuite le schéma qui illustre l'organisation de la vice-présidence Formation et parcours de réussite.

Mme Virginie ZINT se présente et détaille son parcours au sein de l'Université de Strasbourg.

Mme Alexandra KNAEBEL poursuit en évoquant les campagnes Parcours Sup et Mon Master.

En ce qui concerne la campagne Parcours Sup, 102 902 candidatures ont été déposées en phase principale, ce qui représente une hausse de près de 8% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation a été particulièrement observée au niveau de la licence sciences pour la santé (+ 1 903 candidatures). Les formations les plus demandées concernent la 1ère année de licence de droit, la 1ère année de licence de psychologie, la licence économie-gestion ou la licence STAPS. Plusieurs formations attirent de plus en plus de candidats (Sciences Sociales, LEA, Design). Il faut noter la bonne attractivité du CPES sciences et société - notamment le parcours sciences économiques, juridiques et sociales avec 525 candidatures et un taux de remplissage de 100% ainsi que le Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles avec plus de 400 candidatures et un taux de remplissage de 100%. Elle évoque le succès de l'expérimentation relative à la politique sociale adossée au CPES qui atteint un taux de boursiers de 37% (vs un objectif de 40%).

Mme Alexandra KNAEBEL précise que pour l'ensemble de l'établissement le taux de pression moyen est de 9 candidatures pour 1 place avec des taux de pression particulièrement élevés au niveau des formations sélectives (BUT, doubles diplômes et parcours renforcés). Elle confirme que le taux de remplissage moyen de l'établissement est de plus de 88%.

Elle rappelle qu'une nouvelle plateforme a été mise en place dans le cadre de la campagne de recrutement Mon Master. Pour l'année 2023/24, près de 5 200 places correspondant à 233 formations ont été proposées sur cette plateforme. Du fait des restrictions du nombre de vœux, le nombre de candidatures a significativement baissé et est passé de 73 700 candidatures à 57 000 candidatures. La campagne d'admission principale a bien fonctionné. Toutefois, certains masters avaient encore de nombreuses places disponibles et le ministère a fait savoir aux établissements que l'Université de Strasbourg était en capacité de mettre en place une phase de gestion des places vacantes (PGPV). L'établissement a donc proposé des calendriers de phases complémentaires et les recrutements sur phases complémentaires ont été repoussés à la fin du mois d'août. Un bilan est en cours au niveau national afin de tirer des enseignements de cette première campagne et proposer les améliorations nécessaires.

Mme Alexandra KNAEBEL confirme que l'établissement est lauréat de l'appel à projets Excellence pour un montant de 28,6 millions d'euros versus les 36 millions d'euros initialement demandés. Cet appel à projets court sur une période de 10 ans. L'intégralité du budget demandé n'ayant été accordée, il sera nécessaire de faire des arbitrages sur certaines actions.

Elle informe que l'établissement vient de rédiger son contrat d'objectifs de moyens et de performance. L'arbitrage du ministère a été obtenu avec un financement de 8,9 millions d'euros sur les 9,6 millions d'euros demandés. Ce contrat - qui couvre une période de 3 ans - doit accompagner l'établissement sur certaines actions (6 objectifs) mesurées par des indicateurs de performance et d'atteinte des objectifs.

Mme Alexandra KNAEBEL précise que le bilan HCRS de l'établissement sera présenté lors d'un prochain CAC.

## **2. Bilan de l'emploi étudiant 2022 à l'Unistra**

En préambule, M. Christophe DE CASTELJAU indique que les éléments présentés proviennent d'un recueil d'informations assuré par la DPAC.

Il précise que pour l'année 2022, 58 structures - dont 18 services centraux, 31 facultés et 9 unités de recherche - ont eu recours à l'emploi étudiant. Ces emplois ont concerné 1 157 étudiants (1 731 contrats) répartis comme suit :

- 493 étudiants sur du 1<sup>er</sup> cycle
- 459 étudiants sur du 2<sup>e</sup> cycle
- 38 étudiants en doctorat
- 31 étudiants hors Unistra.

Il signale que 32% des étudiants boursiers ont bénéficié de contrats étudiants.

Les principales missions visées par les contrats étudiants concernaient les domaines suivants :

- Appui aux services
- Tutorat
- Accueil des étudiants
- Appui aux bibliothèques.

En 2022, l'emploi étudiant correspondait à 81 894 heures de vacation pour un montant total de 737 000 euros de salaire perçus par les étudiants.

M. Christophe DE CASTELJAU rappelle que tous les emplois étudiants proposés par l'établissement sont mis en ligne sur le site de l'Université sous la rubrique « Job Etudiants ».

## **Délibérations**

### **3. Procès-verbal de la CFVU du 03 juillet 2023**

*Le procès-verbal de la CFVU du 03 juillet est adopté à la majorité des votants.*

#### **4. Modifications de maquettes pour l'année universitaire 2023/2024**

##### **4.1. IPAG**

##### **4.2. Faculté de chimie**

##### **4.3. Faculté des langues (partie 3)**

##### **4.4. IUT Robert Schuman**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que pour l'IPAG, la modification concerne une augmentation du volume horaire d'une UE qui passe de 10 à 20 heures. Concernant la Faculté de chimie, la Faculté des langues et l'IUT Robert Schuman, il s'agit de modifications de matières qui passent d'un semestre à l'autre ainsi que de modifications horaires. Il précise toutefois que ces modifications impliquent généralement des augmentations du volume horaire et des créations de cours.

Charles LESECQ fait remarquer que la modification de maquette relative à l'IUT Robert Schuman n'est pas encore passée en conseil de composante et demande que ce point soit reporté.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN accepte de reporter ce point.

*Les modifications de maquettes pour l'IPAG, la Faculté de chimie et la Faculté de langue (partie 3) sont approuvées à la majorité des votants.*

#### **5. Calendriers dérogatoires de l'ESBS pour l'année universitaire 2023/2024**

##### **5.1. ESBS**

##### **5.2. Faculté de chimie (partie 2)**

Mme Camille FAUTH précise que les documents envoyés par les composantes respectives ont été égarés lors de la transmission à la CFVU. Elle signale que les demandes de dérogation ne portent pas sur la semaine de pré-rentrée ou la semaine de congé du mois de février.

*Les calendriers dérogatoires sont validés à la majorité des votants.*

#### **6. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2023/2024**

##### **6.1. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion**

##### **6.2. Faculté des langues**

##### **6.3. Faculté de philosophie**

##### **6.4. Faculté de psychologie**

##### **6.5. Faculté des sciences sociales**



**6.6. Faculté de théologie catholique**

**6.7. ECPM**

**6.8 ESBS**

**6.9. INSPE**

**6.10. IUT Robert Schuman**

**6.11. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé**

**6.12. Licence Sciences pour la santé**

**6.13. UFR de mathématique et informatique**

**6.14. Faculté de physique et ingénierie (partie 2)**

**6.15. Faculté de chimie (partie 2)**

**6.16. Faculté des lettres (partie 2)**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN remercie les participants à la commission préparatoire et notamment les élus étudiants. Il précise que lors de cette réunion, il a été relevé qu'un certain nombre de composantes n'avaient pas fait remonter le résultat des votes. Après vérification, il s'avère que l'ensemble des votes manquants étaient favorables à l'unanimité.

Il informe que l'INSPE voulait introduire une note de pénalité pour les étudiants absents lors des cours magistraux des masters MEEF. Après remarque, l'INSPE renonce à cette modalité.

Il précise que le point relatif aux MECC de l'IUT Robert Schuman est reporté, les modifications de maquettes n'ayant pas encore été passées en conseil de composante.

M. Cyrille BLONDET demande si le correctif relatif aux MECC de la Faculté de médecine a bien été réceptionné.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond par la négative et accepte que ce point soit reporté.

*Le bloc – hors IUT Robert Schuman et Faculté de médecine – est approuvé à la majorité des votants.*

**7. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences rectificatives pour l'année universitaire 2023/2024**

**7.1. Faculté de chimie**

**7.2. Faculté des lettres**

**7.3. EOST**

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

**Approbation**

**8. Politique 2024-2025 d'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires de l'Université de Strasbourg**

En préambule, Mme Alexandra KNAEBEL rappelle la stratégie nationale d'attractivité mise en place par le gouvernement pour les étudiants internationaux. Cette initiative appelée « *Bienvenue en France* » prévoit la mise en place de frais d'inscription différenciés acquittés par certains étudiants internationaux. Cette politique d'attractivité doit être accompagnée d'une politique d'exonération et d'adaptation aux bourses confiées aux ambassades et aux établissements publics d'enseignement supérieur.

Elle informe que certaines catégories d'étudiants internationaux ne sont pas assujetties au paiement des droits différenciés et devront s'acquitter des mêmes montants de droits d'inscription que les étudiants français.

Pour les étudiants internationaux assujettis aux droits différenciés, le président de l'université a la possibilité - à travers son conseil d'administration - de prononcer une exonération totale ou partielle des droits d'inscription dans la limite d'un plafond fixé à 10% des étudiants inscrits. Elle signale que les bourses du gouvernement français, les exonérations d'ambassades, les programmes d'échanges, les accords entre établissements, les formations à distance et certains publics empêchés ne rentrent pas dans le calcul du plafond d'exonération.

Elle indique que jusqu'à présent, le conseil d'administration de l'établissement a décidé une exonération partielle ramenant les droits d'inscription de tous les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés au même montant que les droits acquittés par les étudiants nationaux.

Elle informe qu'en 2022/2023, le taux constaté et observé par le ministère est de 9,68%. Elle confirme que les simulations font apparaître que le taux d'exonération 2023/2024 dépassera le plafond de 10% pour atteindre 11,24%, ce qui contraindra l'établissement à adopter une politique de droits différenciés pour la rentrée 2024/25.

Elle détaille les différentes possibilités d'exonération qui s'offrent aux établissements (non sélective, sur base individuelle, par cycle L ou M, sur base stratégique géopolitique) et confirme les enjeux à respecter (cohérence avec la politique sociale d'établissement, égalité de traitement vis-à-vis des composantes, stabilité sur plusieurs années, compréhension simple et faisabilité administrative).

Aussi, afin de réfléchir à une politique d'exonération, l'établissement a décidé de constituer un groupe de travail co-présidé par les VP Formation et parcours de réussite et relations internationales. Tous les élus étudiants ont été conviés à ce groupe de travail. À l'issue de plusieurs réunions de ce groupe de travail, le critère d'exonération lié au niveau a été proposé pour les étudiants inscrits en 1<sup>er</sup> cycle universitaire (licence, BUT, licence professionnelle et DEUST). Cette proposition d'exonération se rapproche le plus d'une logique de politique sociale, car elle permet d'exonérer un grand nombre d'étudiants. Par ailleurs, le groupe de travail a demandé que les recettes collectées par les droits différenciés puissent permettre - grâce à la mise en place de services dédiés - d'améliorer l'accueil et les conditions d'études des étudiants internationaux.

M. Jean-Paul DE LA RICA fait ensuite lecture de la délibération relative à la politique 2024/2025 d'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires de l'Université de Strasbourg.

M. Benoît MASQUIDA souhaite savoir pourquoi l'approche d'exonération par pays n'a pas été retenue.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne que le groupe de travail a considéré que les critères de francophonie ou géo politiques n'étaient pas équitables. Ces critères ont été écartés au profit du critère relativement simple du niveau. Elle signale que le groupe de travail s'est penché sur les universités disposant du même profil que l'Université de Strasbourg et notamment les Universités de Marseille et de Lorraine. L'Université de Lorraine a décidé la mise en place d'une politique d'exonération multicritères (pays, niveau et réussite) qui s'avère très compliquée à mettre en œuvre et qui n'est pas forcément lisible. Quant à l'Université de Marseille, cette dernière s'est orientée vers un critère géopolitique en adéquation avec sa politique d'établissement à l'international en privilégiant les pays proches méditerranée.

M. Christophe DE CASTELJAU précise la répartition des 12 000 étudiants étrangers dans l'établissement en 2022/2023, à savoir :

- 28% UE hors France,
- 28% Afrique,
- 25% Asie,
- 8% Europe Hors UE,
- 0,1% Océanie,
- 9% Amérique.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT considère que les frais différenciés sont une attaque contre les valeurs humanistes et universalistes de l'université française. Elle fait remarquer que la CFDT - comme de nombreuses organisations syndicales et étudiantes - a combattu la mise en place de ces frais différenciés en 2019 dans le cadre du plan « *Bienvenue en France* ». Elle souligne que lors des débats en CFVU sur ce sujet en 2021, elle avait rappelé cette opposition de principe et avait indiqué que les seuls critères d'exonération que la CFDT pouvait envisager de soutenir étaient ceux liés à la francophonie et aux pays les moins avancés, ce qui n'est pas le choix qui est soumis aujourd'hui. Les élus CFDT voteront donc contre cette proposition en CFVU puis en conseil d'administration.

M. Corentin LIRAUD explique que pour la liste Alternative solidaire, ces choix de politique d'exonération constituent un non-sens et reviennent à réduire le champ de vision pour venir étudier en France. Les étudiants étrangers seront certes en mesure de faire leur licence en France, mais devront prévoir le financement de leur master (endettement ou activité salariale étudiante). Il confirme que la liste Alternative solidaire votera contre cette proposition en CFVU et au CA, car il s'agit d'une inégalité croissante qui vise à attaquer les étudiants étrangers.

Mme Alexandra KNAEBEL constate effectivement une légère baisse des étudiants étrangers dans les universités qui ont mis en place les droits différenciés. Toutefois, dans les 2 voire 3 années qui suivent la mise en place de la mesure, ces établissements retrouvent toute leur attractivité à l'international.

Mme Alexa FOULON confirme que l'AFGES se positionne fondamentalement contre le principe des droits différenciés. Afin d'éviter de se retrouver dans une situation où la mise en place des droits différenciés serait imposée nationalement à l'Université de Strasbourg, il est important que cette dernière se positionne pour un dispositif viable, provisoire et adapté à la réalité contemporaine du territoire. Au vu des différentes discussions avec l'Université lors des commissions, l'AFGES se positionne pour l'exonération partielle des frais d'inscription uniquement pour les étudiants en 1<sup>er</sup> cycle pour l'année universitaire 2024/2025 ainsi que pour le maintien de l'exonération pour les étudiants bénéficiant déjà d'une exonération partielle au titre de leur inscription à l'Université de Strasbourg sur l'année 2023/2024.

Mme Alexa FOULON rebondit sur l'intervention des collègues de la liste Alternative solidaire et confirme que tous les étudiants étrangers - même extracommunautaires - qui sont en France depuis plus de 2 ans pourront bénéficier du régime communautaire à l'issue des 2 ans d'étude et être exonérés des frais d'inscription. C'est pour cette raison que l'AFGES s'est positionné en faveur de ce dispositif lors des différentes commissions. Elle indique toutefois que l'exonération partielle pour les étudiants en 1<sup>er</sup> cycle devra être complétée dans les années à venir par tout autre critère pertinent permettant de rester au plus proche des 10% d'étudiants exonérés de manière partielle ou intégrale. De plus, l'AFGES rappelle l'influence nationale de l'Université de Strasbourg et demande une réelle mobilisation autour de la problématique des étudiants extracommunautaires afin de faire évoluer la politique ministérielle.

*La proposition de délibération relative à la politique d'exonération des droits différenciés à partir de l'année universitaire 2024/2025 est approuvée à la majorité des votants.*

M. Jean-Paul DE LA RICA souhaite apporter une précision concernant le champ des textes MECC reportés en indiquant que le report des MECC demandé précédemment concerne uniquement les années de la Faculté de médecine en

dehors de la licence Sciences pour la santé. Par ailleurs, ce report ne concerne pas les modalités d'accès dans les filières MMOPK qui vont être présentées dans les points suivants.

### **9. Modalités d'admission en filière santé (MMOPK) pour l'année universitaire 2023/2024**

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que l'admission dans chacune des formations de santé est placée sous la responsabilité d'un jury dont la présidence et la composition sont arrêtées par le président de l'université. Le nombre de places offertes chaque année aux études de santé ainsi que leur répartition par filière sont arrêtés par le conseil d'administration. Elle indique que les modalités d'adhésion pour cette année ont été légèrement modifiées afin de préciser la procédure de prise de contact avec les étudiants et de prendre en compte l'évolution relative au reversement de places suite à la publication d'un décret du 29 juin 2022.

M. Jean-Daniel BOYER fait remarquer que le projet de la réforme visait à abolir le numérus clausus afin d'assurer une ouverture élargie des places en 2<sup>e</sup> année. Il considère que les modalités d'admission en place sont problématiques par rapport aux annonces faites par le président de la République.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **10. Tarif du TOEIC 2023/2024**

M. Édouard LAROCHE demande à la CFVU de valider le nouveau tarif du TOEIC qui passe à 50 euros suite à une augmentation imposée par le fournisseur.

Alexa FOULON souhaite savoir pourquoi le fournisseur a décidé d'augmenter le tarif du TOEIC.

Mme. Clémentine BOURGEOIS explique que cette augmentation est liée à l'inflation et notamment à la hausse du prix du papier.

M. Édouard LAROCHE précise qu'il s'agit de 2 compétences (compréhension écrite et orale).

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **11. Tarif du Basic Training Course 2023-2024 - CEIPI**

Mme Camille FAUTH informe que le CEIPI souhaite reconduire pour cette année la réduction de 15% pour les actions non diplômantes de ce cycle de formation. Elle précise que le tarif proposé à la reconduction est de 240 euros.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **12. Tarifs et renouvellements de DU hors SFC**

#### **12.1. Faculté des langues (partie 3)**

##### **DELFF et DALF – Réduction des tarifs – augmentation des tarifs pour les cours de FLE.**

Mme Camille FAUTH indique que les changements de tarifs concernent essentiellement le DELF et le DALF. Elle précise que la plupart des changements vont vers une réduction des tarifs, l'augmentation des tarifs portant uniquement sur les demandes spéciales adossées aux cours de FLE.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **12.2. Faculté de théologie protestante (partie 2)**

Mme Camille FAUTH précise que la composante souhaite augmenter le tarif de ses formations courtes en passant de 100 à 110 euros. Cette hausse de tarif est justifiée par la nécessité d'autofinancer les DU de la Faculté de théologie protestante et par l'augmentation des frais de déplacement des intervenants.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **12.3. ESBS**

Mme Camille FAUTH signale qu'aucune augmentation de tarif ne sera appliquée pour les DU ESBS pour l'année 2023-2024.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **12.4. Nouvelle ventilation des droits d'inscription en 2<sup>e</sup> année du DU PAN-European Executive Master of Business Administration pour l'année 2023-2024 – FSEG**

Mme Camille FAUTH informe d'une demande de ventilation différente des droits d'inscription du DU PAN European Executive Master of Business Administration pour l'année 2023/2024. En 1<sup>ère</sup> année, la ventilation du tarif demeure inchangée (243 euros de droits de base et 107 euros de droits spécifiques). À partir de la 2<sup>e</sup> année, le tarif sera ventilé en 0 euro de droits de base et à 350 euros de droits spécifiques.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **12.5. IUT Robert Schuman**

Mme Camille FAUTH indique que l'IUT Robert Schuman ne souhaite pas augmenter le tarif de ses DU pour l'année 2023-2024.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **13. Dossier d'accréditation du DE IBODE**

*Ce point a été reporté.*

### **14. Création d'une UE FLE « Passerelle A2 vers B1 » - Faculté des langues**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN informe que la Faculté des langues souhaite créer une UE complémentaire offerte aux étudiants de toutes les composantes.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **15. Création des Bachelor universitaire de technologie 3e année (BUT 3) – IUT Haguenau**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN signale que l'IUT de Haguenau déploie la 3<sup>e</sup> année du BUT.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **16. Création du certificat « Vente, négociation et développement commercial » - EM Strasbourg**

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### **17. Modifications des dispositifs de bourses proposées par la Commission des bourses de la DRI**

Mme Camille FLORENTZ présente les modifications relatives aux 3 dispositifs suivants :

- Dispositif Unistra Stages : La modification légère du texte permet d'ouvrir le dispositif à davantage d'étudiants partant en stage. En effet désormais le stage doit être obligatoire et/ou valider des crédits.
- Dispositif IdEx Excellence pour la mobilité sortante : La modification propose que pour l'année 2024/2025, ce dispositif soit ouvert aux mobilités obligatoires, la sélection restant dans les mains des composantes pour nommer les étudiants qui pourraient bénéficier de la bourse.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'étonne que certains stages obligatoires ne génèrent pas de crédit au ECTS et espère que la nouvelle offre de formation permettra de rétablir cette anomalie.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN demande d'identifier les formations concernées afin de pouvoir revenir vers les composantes sur ce point.

- Dispositif pour les stages santé/médecine du programme IdEx Excellence : La proposition consiste à ouvrir ce dispositif à la 6<sup>e</sup> année de médecine.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### Conventions nationales

**18. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université de Bordeaux dans le cadre du DIU de Cardiologie pédiatrique et congénitale**

**19. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université d'Amiens dans le cadre du DIU de Colposcopie et pathologies cervico-vaginales**

**20. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université de Lille dans le cadre du DIU Diabète et greffes**

**21. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université de Bordeaux dans le cadre du DIU de Technicien en fœtopathologie**

**22. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université de Toulouse dans le cadre du DIU Soins centrés sur le nouveau-né et sa famille**

**23. Accord de coopération pédagogique pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Université Lyon 1 dans le cadre du DIU Psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent**

Mme Alexandra KNAEBEL précise que l'objectif est de définir dans ces 6 conventions les modalités de collaboration - modalités d'inscription, organisation des cours, frais liés à ces diplômes - entre les partenaires pour l'année universitaire 2023/2024.

*Le bloc est approuvé à la majorité des votants.*

### **24. Convention pédagogique relative aux activités de l'institut thématique interdisciplinaire HiFunMat**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN informe que l'ITI souhaite la mise en place d'une convention pédagogique afin de mettre en commun des enseignements entre la Faculté de physique et d'ingénierie de Haute Alsace et l'ITI de l'Université de Strasbourg.

*Ce point est approuvé à la majorité des votants.*

### Conventions internationales

**25. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion avec l'Université de Trento, Italie.**

*Ce point est retiré de l'ordre du jour.*

### **26. Échange thématique : Transition écologique pour un développement durable (TEDS)**

#### **- Bilan de Gaz à effet de serre et plan de transition bas carbone à l'Unistra**

En préambule, M. Laurent SCHMITT explique que le Bilan Carbone® est une méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre d'une activité donnée. Cet outil permet de mettre en place une stratégie bas-carbone. Ce dispositif est encadré par le code de l'environnement et s'impose à l'Université de Strasbourg en tant qu'établissement public de plus de 250 salariés. Par ailleurs, la démarche de l'Université de Strasbourg s'inscrit dans la stratégie nationale bas-carbone ayant pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de diminuer annuellement les émissions de

plus de 2%. Il précise que l'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue dans ce domaine ainsi que dans la démarche nationale de labélisation, développement durable et responsabilité sociétale.

Il explique que l'Université de Strasbourg a travaillé avec le cabinet NEPSEN Transitions et a utilisé la méthodologie Bilan Carbone®, initialement développée par l'ADEME et gérée par l'Association Bilan Carbone. Les services suivants ont été associés à ce projet : DPI, DALI, DRH, SVU, DFI-DAM, DES, DRI, DIREV, DNUM, SPACS. Des partenaires externes ont également été inclus dans cette démarche, à savoir : le CROUS, le CNRS, l'INSERM et l'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg.

M. Laurent SCHMITT présente ensuite quelques éléments du bilan carbone. Les 3 principaux postes d'émission de gaz à effet de serre concernent :

- Les déplacements : 48%
- Les intrants (achats de biens et de services) : 30%
- L'énergie : 15%.

Il affiche le plan de transition bas-carbone qui a été élaboré en collaboration avec les parties prenantes, l'objectif étant d'adopter ce plan en date du 7 novembre prochain.

Il présente ensuite une synthèse du plan de transition bas-carbone avec une trajectoire court terme (2025), moyen terme (2030) et long terme (2050) et confirme les cibles suivantes pour 2050 :

- Réduction de 23% des déplacements
- Réduction de 20% des intrants et numérique
- Réduction de 7% de l'énergie.

Mme. Rachel SCHURHAMMER s'interroge sur les moyens qui permettront à l'établissement d'atteindre ces objectifs. Elle rappelle qu'à ce jour l'évaluation des enseignants-chercheurs se fait sur la base de participations aux colloques et thèses. Les universités devront donc pousser afin que ces participations ne soient plus prises en compte dans l'évaluation.

M. Laurent SCHMITT confirme que la transition/transformation socioécologique constitue un changement profond. Il confirme que de plus en plus d'unités de recherche utilisent un outil pour faire leur bilan carbone annuel et que toutes les unités de recherche sont encouragées à faire ce bilan. À terme chaque enseignant-chercheur devrait faire son propre bilan carbone annuel afin de s'autoresponsabiliser. Le but n'est pas d'impacter la qualité de la recherche ou de la formation, mais d'inciter les enseignants-chercheurs à faire des choix permettant de réduire leur bilan carbone. Il indique que cette trajectoire n'est pas simple, mais doit engager tout le monde. Il confirme la volonté forte de l'établissement d'aller dans cette direction.

#### **- Formation à la TEDS à l'Unistra**

Mme Sophie KENNEL indique que ce point vise à présenter ce que l'établissement souhaite proposer pour former les étudiants à la transition écologique et au développement soutenable (TEDS) à l'Unistra.

Elle précise les préconisations du MESR dans ce domaine, à savoir :

- Cibler tous les étudiants et personnels de l'ESR
- Former à un socle de connaissances et de compétences s'appuyant sur un consensus scientifique avec une approche interdisciplinaire (à partir d'un référentiel d'établissement)
- Reconnaître et valoriser l'engagement des étudiants



- Mise en place d'un enseignement d'au moins 30 heures de cours pour le seul 1<sup>er</sup> cycle
- Former par l'action (études de cas, réalisation de projets collaboratifs ...)
- Proposer une certification (VAE, ECTS...)
- Privilégier le format hybride
- Valoriser l'engagement enseignant
- S'appuyer sur le futur pôle national de ressources pédagogiques.

Mme Sophie KENNEL partage la proposition envisagée pour l'Unistra :

- Former des spécialistes de la TEDS
- Former l'ensemble des professionnels à des compétences métiers liées à la TEDS
- Former et sensibiliser tous les étudiants à la TEDS.

Pour ce faire, l'Unistra disposera des moyens suivants :

- 1 Ingénieur pédagogique pour 2 ans
- 2 Fellows idex pour 2 ans
- 1 Doctorat
- AMI idex.

Mme Sophie KENNEL décline les actions qui devront être menées par la vice-présidence Formation et parcours de réussite, les composantes et l'IDIP.

Elle présente ensuite les modalités de validation proposées :

- ECTS et/ou
- Badge et/ou
- Certification.

En ce qui concerne les modalités de formation, deux possibilités sont envisageables, à savoir :

- Parcours obligatoire pour tous les étudiants quelle que soit l'offre en composante
- ou
- Parcours complémentaire/compensatoire par rapport à l'offre en composante.

Mme. Caroline CARLOT-SCHMITT signale que dans le cadrage les dimensions transversales étaient obligatoires en L et en M dans toute l'offre de formation.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN souligne que la note de cadrage demande d'aborder d'un point de vue disciplinaire les problématiques DDRS et sociétales alors que la proposition de l'Unistra consiste à prévoir pour l'ensemble des étudiants une formation en ligne qui parle des problèmes TEDS sous différents angles afin de créer un socle de connaissances communes qui vient en plus de l'approche disciplinaire.

Mme. Rachel SCHURHAMMER considère qu'il n'est pas possible d'aborder des points disciplinaires spécifiques sans que les étudiants aient une vue globale des enjeux. Elle pense qu'il serait intéressant que l'université offre tous les ans des contenus évolutifs par l'intervention de spécialistes du domaine.

M. Jean-Daniel BOYER pense que le plus simple serait de jouer la certification qui valorise l'étudiant. Il suggère qu'une telle certification soit créée par l'Unistra.

Charles LESECQ fait remarquer que de nombreux étudiants regrettent que la thématique TEDS soit très peu abordée dans les différentes spécificités d'études.

Mme Sophie KENNEL indique que dans la nouvelle offre de formation le taux de couverture de la thématique relative au développement durable devrait être très élevé.

M. Jean-Daniel BOYER pense que la Fresque du climat pourrait être l'instrument idéal pour sensibiliser les étudiants au développement durable. Toutefois, il faut que les formateurs soient reconnus par l'association Fresque du climat. Or, il n'existe à ce jour aucun spécialiste au sein de l'établissement. Il estime que les étudiants doivent disposer d'un éclairage très simple sur la Fresque du climat. Il opte pour la certification comme méthode de validation.

M. Laurent SCHMITT fait remarquer que la Fresque du climat figure désormais dans l'offre de formation des personnels qui peuvent suivre la formation et devenir animateurs.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT confirme avoir été formée à la Fresque du climat. Elle déplore toutefois qu'à ce jour le personnel BIATSS ne sache pas si l'animation de ces formations est prise en compte dans le temps de travail.

M. Christophe DE CASTELJAU confirme qu'il s'agit là d'un axe fort de développement de l'établissement qui peut être intégré dans le temps de travail du personnel BIATSS. Les consignes correspondantes seront passées aux chefs de service.

En synthèse, Mme Sophie KENNEL fait remarquer que la demande des étudiants et de la note de cadrage est de renforcer la formation sur la thématique TEDS. Il est prioritaire que cette thématique soit intégrée dans les disciplines et que l'université puisse s'appuyer sur des ressources externes d'experts fiables. Elle rappelle qu'il est indispensable de valoriser la formation à la transition écologique en la rendant plus visible dans la formation de tous les étudiants.

## **25. Divers**

*La séance est levée à 16h 46.*

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Alexandra KNAEBEL